## POUVOIR POUR LES VOTES DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 17 OCTOBRE 2019

Si vous ne pouvez être présent à l'assemblée générale, vous pouvez envoyer un pouvoir pour
participer aux votes.
ATTENTION, ce pouvoir doit être nominatif, libellé au nom d'un membre de l'Apel. Il n'y a qu'un seul
pouvoir par famille. Aucune personne ne peut être titulaire de plus de deux pouvoirs.
Je soussigné (nom, prénom(s), domicile)
adhérent de l'association de parents d'élèves de l'enseignement libre (Apel) de l'école Saint Pierre
d'Ascq dont le siège est à Villeneuve d'Ascq, 1 rue de l'Abbé Cousin,
donne, par les présentes, pouvoir à
M/Mme,
demeurant,
pour me représenter à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi 17 octobre 2019, à
20h15 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :
- Rapport moral et financier 2018/2019
- Projets 2019/2020
- Election du nouveau bureau
En conséquence, prendre part à toutes discussions et délibérations, prendre connaissance de tous
documents, émettre tous votes et, généralement, faire le nécessaire.
\
Fait à, le, le
(Signature précédée de la mention « Bon pour pouvoir ».)